**N° 6320**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord de libre-échange entre l’Union européenne et**

**ses Etats membres, d’une part, et la République de Corée, d’autre part,**

**signé à Bruxelles, le 6 octobre 2010**

**RESUME**

L’objectif de l’Accord de libre-échange entre l’Union européenne et ses Etats membres, d’une part, et la République de Corée, d’autre part, est de donner aux entreprises de l’Union européenne un accès étendu au marché coréen, grâce à l’élimination de droits de douane pour les exportateurs européens et la suppression de nombreuses barrières non tarifaires. Il s’agit du premier accord en son genre pour lequel des négociations ont été menées à bien au titre de la stratégie définie dans la communication de la Commission intitulée « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée ». L’accord est présenté par la Commission européenne comme l’accord de libre-échange le plus ambitieux et le plus complet, dans sa couverture, que l’UE ait négocié à ce jour.